

LA VALLÉE DE L' OISE, PONTOISE

Une unité urbaine implanté à la confluence de l'Oise et de la Viosne



VALLEE

URBAIN

CONFLUENCE

CHÂTEAUX

INTRODUCTION

La ville de Pontoise apparaît comme nettement associée à son site de vallée dont elle retire une certaine monumentalité et des paysages urbains de grande qualité. Le long de la vallée de l'Oise et de la Viosne, une agglomération s'est désormais développée, offrant des relations privilégiées avec son site d'implantation ou au contraire, des situations de ruptures et de discontinuités urbaines. Vers le Vexin, l'agglomération s'appuie sur le réseau naturel des vallées pour organiser une lisibilité de ses limites alors que les développements de la rive gauche ont largement investi le plateau de Pierrelaye sans pouvoir aussi nettement s'ancrer à la charpente naturelle.

LIMITES ET VOISINAGE

Il s'agit d'une unité justifiée, sur le plan géographique par la vallée de l'Oise qui en constitue l'armature et le relief de référence et sur le plan urbain, par les développements qui ont prolongé l'urbanisation des villages initiaux sur les plateaux, au delà de la vallée. Les limites sont soit naturelles (vallon du fond des Aunes, fond Saint-Antoine, Seine, qui justifient les limites dans le linéaire de l'Oise...), soit résultent de la position de la limite urbaine sur le plateau. De part la forme singulière de la boucle de l'Oise, Cergy justifie une unité de paysage particulière. La vallée de l'Oise-Pontoise est une unité de paysage complexe qui multiplie les types de limites avec les unités de paysage voisines, et multiplie aussi les enjeux de franges et de zones de contact avec les agglomérations voisines. L'unité de paysage dessine globalement deux types de limites avec les unités

alentours :

- des limites « franches » s'appuyant sur la charpente naturelle soulignée par les formes urbaines. Ces dernières marquent clairement un seuil infranchissable (vallée de l'Oise, vallée de la Seine, bord de Cergy) (Photographie 1).
- des limites « floues », mobiles, quand la ville a fait abstraction de son site et de sa charpente naturelle et quand elle va chercher plus loin d'autres sites pour s'étendre. Ce thème du franchissement se décline sur différents éléments de la charpente naturelle (plateau, plaine, vallée) et constitue un enjeu majeur d'aménagement de l'agglomération de Pontoise (Photographie 2).

Limites franches urbaines

La limite avec Cergy est assez nette puisqu'elle est marquée à la fois par l'A 15 et par les lignes haute tension qui entaillent profondément la ville nouvelle (Photographie 3). Le contraste entre Saint-Ouen-l'Aumône et Auvers-sur-Oise (commune du Parc naturel régional du Vexin français) est saisissant. La ville est sortie de son site et a franchi ses limites physiques initialement marquées par la RN 184 (Photographie 4). Une nappe immense de zones d'activité de surface, équivalente à la boucle intérieure de Cergy, s'étend loin dans la plaine de Pierrelaye sans proposer d'articulation avec elle.

Les limites franches au contact de la charpente naturelle

Les rebords de la vallée de l'Oise, au contact du plateau d'Hérouville marquent encore une limite naturelle et nette du territoire urbanisé.



CAUE⁹⁵

SUPERFICIE

42 km²

POPULATION

Environ 85 000 habitants (2009)

GOVERNANCE

Communauté d'agglomération :

- Cergy-Pontoise

PROTECTIONS

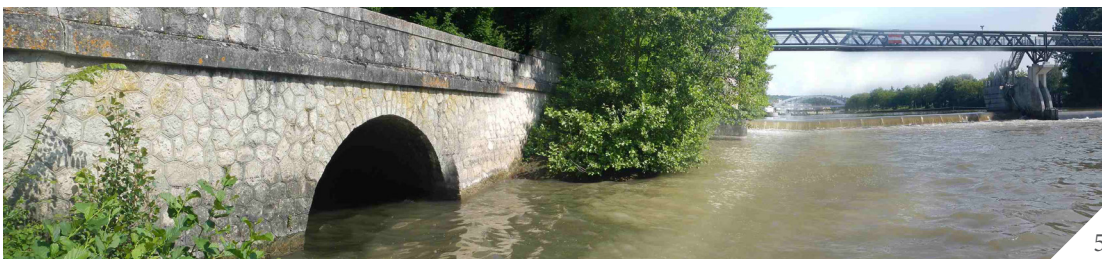
- ZPPAUP

- PNR Vexin Français

- Sites inscrits

- Sites classés

- ENS





6



7

LA VALLÉE DE L' OISE, PONTOISE



8

Le front urbain de Conflans-Sainte-Honorine prend nettement fin sur les bords de Seine, limite naturelle magistrale.

Limites mobiles

La ville de Pontoise est installée à la confluence de l'Oise et de la Viosne (Photographie 5). Le château de Grouchy, installé dans la vallée telle une porte sur l'agglomération de Cergy-Pontoise, marque la transition avec le paysage « rural » du Vexin (Photographie 6 et 7). Ce paysage est en mouvement, en évolution rapide et il est aujourd'hui impossible d'en apprécier les limites en suspens.

- Sur le versant nord de la vallée de la Viosne, les bords sont constitués d'arrière de villes qui dépassent sur le plateau de Marines et sur le plateau d'Hérouville et réduisent les écarts avec la ville d'Ennery qui marque la limite avec le PNR du Vexin français.
- Les arrières de Saint-Ouen-l'Aumône et d'Eragny Les espaces agricoles, les friches et délaissés des plaines de Pierrelaye et l'importance des infrastructures qui les ensèrent, soumettent ces arrières de villes à une pression foncière très forte (Photographie 8). Elle se traduit par une expansion constante de l'agglomération de Pontoise et une mouvance des limites paysagères des arrières de villes.

CHARPENTE NATURELLE

La ville de Pontoise s'est largement dilatée au-delà de son site sur les plateaux et les plaines qui la bordent. L'unité de paysage s'étend au sud au-delà des limites administratives du département du Val-d'Oise et va chercher le coteau de la Seine à Conflans-Sainte-Honorine dans les Yvelines.

Un site originel, la vallée de l'Oise et de la Viosne

L'agglomération de Pontoise ayant désormais franchi les limites de son site naturel, a l'opportunité de devenir un grand centre urbain « multi-sites », par des accroches spécifiques aux différents éléments de charpente dont elle bénéficie. Dans les années 1970, le projet de ville nouvelle, va induire une transformation radicale avec une urbanisation de zoning qui va bouleverser totalement la logique initiale d'implantation de la ville en lien avec son site. Cet urbanisme associé à la mise en place d'un réseau d'infrastructures morcelle les continuités urbaines et leurs articulations à la char-

pente naturelle. L'agglomération pâtit aujourd'hui de cette dynamique d'extension et se trouve en incohérence avec la charpente naturelle. La plaine de Pierrelaye, vaste poche non urbanisée, est largement occupée par des cultures maraîchères.

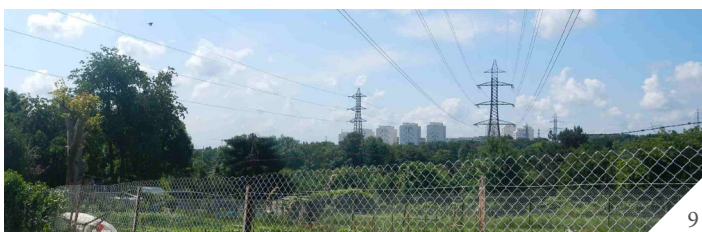
STRUCTURES ET MOTIFS

La vallée de la Viosne, les coteaux habités d'Osny

Le bord de l'agglomération de Pontoise se révèle être un véritable paysage urbain en relation avec la structure paysagère de la vallée. Les grands immeubles blancs des logements collectifs se détachent clairement sur le fond sombre de la végétation de la vallée (Photographie 9). En arrière plan, en haut du coteau ou déjà sur le plateau, les lignes haute tension découpent l'horizon. Les rivières de la Viosne (Photographie 10) et de la Coulevre ont suscité des implantations nombreuses de châteaux (Grouchy, Busagny, Marcouville...)(Photographie 13) et surtout de très nombreux moulins (Coulevre, Bunon, Gilet, Pas d'âne, Saint-Denis, Busagny...)(Photographie 11 et 12), lesquels représentent des motifs pittoresques. Le parc de Grouchy offre au public la possibilité de profiter d'un site exceptionnel, articulé au paysage. Mais la rivière elle-même, ainsi que son « univers » sont aujourd'hui plus difficiles à appréhender. La présence des infrastructures dans le fond de vallée, et tout particulièrement les voies de chemin de fer à l'approche de l'embouchure, les accès privatisés ou inexistant, ne favorisent pas sa perception.

Les motifs de la vallée de l'Oise

- Les coteaux habités où chaque habitation profite pleinement de sa position naturelle de belvédère sur la vallée (Photographie 14 et 15).
- Les îles, toutes en longueur au centre de la rivière et qui organisent deux espaces perçus de part et d'autre d'un « écran naturel » (Photographie 16).



9



10



CAUE⁹⁵



11



12

LA VALLÉE DE L' OISE, PONTOISE



13



17

- Les dispositifs de la navigation, les écluses, les quais, qui rappellent que l'Oise est une voie de communication de grande importance (Photographie 17).

- Les coteaux abrupts d'Eragny sont structurés par une voie de berge, accueillant le chemin de halage, et une voie en haut du coteau, le long de laquelle s'est développée l'urbanisation. Entièrement structurée par l'artère historique de la chaussée Jules César, aujourd'hui RD 14, et doublée par l'A 15 dont le viaduc marque le paysage de vallée au-dessus de l'écluse.

- La vaste zone d'activité de Saint-Ouen-l'Aumône présente les fonds de parcelle à la rivière, sans articulation.

- Le maraîchage en milieu urbain, sur les bords de l'Oise, où de grandes parcelles cultivées, le plus souvent sous les serres et tunnels de culture, mettent en scène l'agriculture de proximité, avec pour horizon les grandes tours de la ville nouvelle, formant ainsi un véritable paysage urbain (Photographie 1).

Les plaines de Pierrelaye, un site en attente

Les limites sont extrêmement floues dans la plaine de Pierrelaye. La zone d'activité de Saint-Ouen-l'Aumône semble avancer inéluctablement dans la plaine où le foncier reste disponible. L'urbanisation au coup par coup gagne progressivement du terrain.

CONDITIONS DE PERCEPTION

La vallée de l'Oise, une mise en scène du paysage urbain

Les conditions de perception sont idéales le long de la vallée de l'Oise. De nombreuses percées visuelles associées à une implantation urbaine de coteau permettent de comprendre la structure du paysage urbain. Le chemin de halage à Eragny, les quais de l'Oise à Pontoise, offrent des points de vue qui valorisent le plan d'eau, fédérant la perception de la vallée habitée (Photographie 18). Sur les coteaux, il est plus difficile de trouver dans l'espace public des positions de belvédère pourtant permises par le relief et dont les maisons bourgeoises des années 1900 ont su tirer parti (Photographie 19).

Le réseau complexe des infrastructures de transport

L'enchevêtrement complexe du réseau d'infrastructures passe à l'extérieur des villes et ne favorise pas de bonnes

conditions de perception du paysage depuis les routes très nombreuses. A la chaussée Jules César, aujourd'hui RD 14, s'ajoutent l'autoroute A 15, la RN 184 et bientôt le prolongement de l'A 104, les voies de chemin de fer situées sur le même axe ainsi que les carrefours très consommateurs d'espaces et difficilement franchissables, pour former un des plus importants nœud d'infrastructures du département. Encasées le plus souvent, les voies ne permettent pas de profiter du paysage urbain de l'agglomération de Cergy. Passant par les arrières de villes, les routes alternent des séquences de zones d'activités et de franges urbaines non qualifiées ou camouflées par les talus végétalisés.

Des franges urbaines à articuler au paysage

Les conditions de perception qui lui sont liées posent de véritables enjeux de paysage autour d'une des questions sensibles de l'aménagement du territoire : celle des « limites » de la ville qui s'étend dans une logique radioconcentrique vers les espaces agricoles. Il est possible de distinguer les modalités d'articulation de l'unité de paysage de l'agglomération de Pontoise suivant les différents éléments de charpente naturelle rencontrés afin de comprendre les enjeux de perception et d'aménagement des paysages qui lui sont liés.

ENJEUX DE PAYSAGE ET PISTES DE RÉFLEXION

Traiter les relations des développements urbains à la charpente naturelle

Valoriser les bords d'Oise

Le projet de reconquête des berges à Pontoise est à ce jour en cours de réalisation. L'enjeu se situe à présent au niveau de sa mise en relation avec les espaces de projets qui l'environnent. En amont, en marge de la zone d'activité de Saint-Ouen-l'Aumône, la confluence avec le ru de Liesse est l'opportunité d'une accroche au réseau de paysage identifié dans les plaines de Pierrelaye Bessancourt.



16



14

LA VALLÉE DE L' OISE, PONTOISE



15

Rive gauche, à Eragny, au pied des coteaux habités, l'enjeu réside dans la poursuite de la qualification des bords d'Oise vers une ambiance davantage jardinée et résolument moins urbaine : séparation claire dans les usages, ouvertures sur le coteau, son front de taille et ses glacis boisés, gestion des berges aveugles. En rive droite, la magnifique langue de cultures maraîchères qui annonce le virage de la boucle de l'Oise à Cergy, constitue un paysage agricole de valeur patrimoniale en bord rivière, sous l'horizon bâti du quartier de la préfecture de Cergy. Il est à préserver absolument et à mettre davantage en lien avec le Bois de la Ballastière.

Révéler la qualité paysagère des coteaux d'Eragny

L'enjeu est celui de l'articulation de la ville à son coteau en y associant l'affirmation des ambiances et la révélation de certains caractères :

- côté jardins, un soin particulier au traitement des limites parcellaires et la question des friches qui s'y intercalent et en rendent l'aspect hétérogène
- le maintien / renforcement de continuités paysagères entre l'espace des berges et les « hauts d'Eragny », occasion de promenades dans les jardins dans le cadre de l'élaboration d'une trame d'espaces verts.
- permettre davantage de points de vue depuis les rebords du coteau vers la vallée de l'Oise, son versant cultivé et la silhouette des bâtiments formant l'horizon de Cergy qui le surplombe.

Valoriser les franges de ville sur les plateaux

L'extension de l'agglomération de Saint-Ouen-l'Aumône sur les plaines de Pierrelaye-Bessancourt engendre aujourd'hui une frange urbaine qui tourne le dos à son paysage. Elle constitue une limite en évolution puisqu'elle est le lieu d'enjeux majeurs de développement urbains. Le potentiel paysager des plaines est à valoriser par un traitement des limites urbaines. Le projet de territoire des plaines de Pierrelaye-Bessancourt tient compte de la nécessité d'articuler les espaces publics urbains et ce patrimoine de champs urbains. L'enjeu réside dans l'inscription des bords urbains dans la maille paysagère de liaisons douces énoncée au projet. La couronne aujourd'hui boisée qui constitue le bord d'Eragny sur la plaine a potentiellement la capacité d'accueillir un sup-

port de promenades et de jouer un rôle de zone tampon entre les secteurs habités centraux et la zone d'activité. De la même manière, à Saint-Ouen-l'Aumône, la continuité de paysage portée par le vallon du ru de Liesse multiplie les enjeux de contact de qualification de l'interface, et de franchissements. Hormis l'agglomération d'Osny, les plateaux du Vexin ne supportent pas la même pression de projets urbains et d'infrastructures. Les enjeux n'y sont pas moins forts et concernent les relations des franges urbaines à la charpente naturelle, ainsi que la relation au PNR du Vexin français :

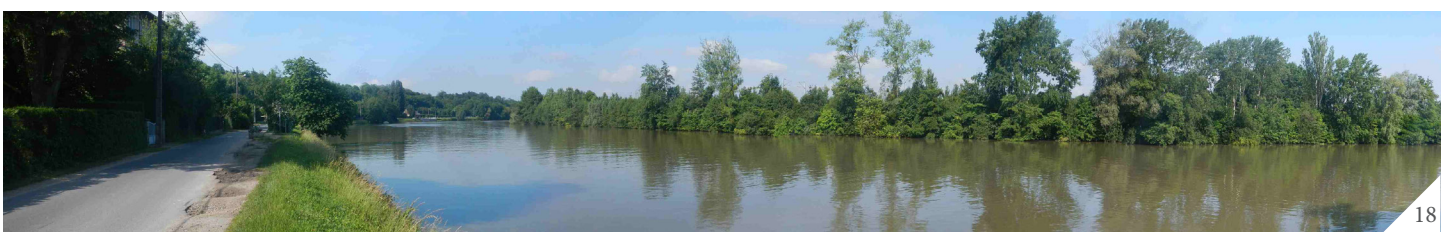
- l'arrière urbain n'est pas fixé sur le vallon du fond de Saint-Antoine qui a la capacité d'inscrire une limite nette de l'agglomération de Pontoise avec le plateau cultivé d'Hérouville.
- le château de Grouchy qui a pris position sur les coteaux d'Osny, marque en rive gauche de la Viosne une limite franche à respecter, avec l'ambiance rurale de la vallée en amont, située dans le parc naturel.

Poursuivre l'édification d'une trame d'espaces publics

L'enjeu est d'abord de proposer des solutions à la préservation de la continuité de réseaux d'espaces paysagers en cœur de ville puis de leur connexion aux espaces publics majeurs ainsi qu'aux équipements de services et aux pôles d'emplois. Les modalités d'entretien des espaces verts peuvent être questionnées sur l'ensemble de l'unité. Les nécessités du développement durable énoncées par le Grenelle de l'environnement incitent à s'engager dans une politique de gestion économique et respectueuse de l'environnement dont les effets conduisent de manière générale à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et à la réduction de plantations « gourmandes » en soin. Le renforcement de la formation des techniciens municipaux sur les techniques d'entretien et notamment de taille douce des végétaux semble nécessaire, et bien au-delà un changement de référentiel sur la notion de qualité des espaces verts.



CAUE⁹⁵



18